



**Direction générale de la mondialisation,  
du développement et des partenariats**

Paris, le 30 avril 2013

Délégation pour l'action extérieure des  
collectivités territoriales

### NOTE

#### **Objet : Appel à projets franco-chinois en soutien à la coopération décentralisée**

Avec 70 collectivités françaises engagées dans plus de 150 projets de coopération décentralisée menés avec 90 collectivités chinoises partenaires, la coopération décentralisée franco-chinoise joue désormais un rôle important dans le développement des relations entre la France et la Chine. Cette montée en puissance de la coopération sino-française s'est accompagnée d'une diversification des projets mis en œuvre, ajoutant à leur dimension de solidarité internationale une préoccupation de plus en plus forte en faveur d'un rayonnement économique des collectivités françaises. Dans ce contexte, la Chine est devenue un terrain d'expérimentation, le plus important des pays émergents, concernant la coopération décentralisée, en particulier économique.

La Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) soutient et appuie ces démarches, en partenariat avec l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger (APCAE). Cette dernière est, avec le ministère des Affaires étrangères et l'Institut des affaires étrangères du peuple chinois, l'une des trois entrées officielles des relations avec la Chine en matière de coopération décentralisée. L'APCAE est d'ailleurs l'interlocutrice officielle de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), avec laquelle elle a signé un accord cadre et mis en place un comité de liaison, présidé côté français par l'Ambassadeur Jacques VALADE.

#### **1) La présence des collectivités territoriales françaises en Chine : une implantation forte**

La carte des coopérations décentralisées entre la France et la Chine révèle une grande diversité géographique, institutionnelle et multi-sectorielle des projets menés (économiques, culturels, sanitaires, environnementaux, etc...). Axés sur l'un des trois grands secteurs stratégiques de la coopération décentralisée sino-française : l'économie, le développement durable et la formation individuelle, les projets s'accompagnent désormais le plus souvent d'échanges universitaires actifs. Les liens entre collectivités françaises et chinoises se sont progressivement étoffés et diversifiés pour donner aux coopérations une dimension nouvelle. Aux actions historiques de solidarité internationale ont succédé des projets de coopération ancrés dans les problématiques de développement territorial.

Seize collectivités territoriales françaises disposent actuellement d'un bureau de représentation permanente en Chine. Ces bureaux, aux compétences principalement économiques, recouvrent néanmoins d'autres domaines (scientifiques, universitaires, culturels...).

Leur action a notamment permis de favoriser les **implantations industrielles** (environ 1100 établissements recensés actuellement).

La DAECT a accompagné et appuyé cette montée en puissance de la coopération décentralisée franco-chinoise en favorisant les espaces de dialogue et de concertation entre collectivités. Un **Comité de coordination de la coopération décentralisée franco-chinoise** a été créé en 2009 à Canton, paritairement composé de membres de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) et de l'APCAE. Il a pour objet de **promouvoir le processus de coopération décentralisée sino-française, de stimuler un développement social et économique** des collectivités territoriales chinoises et françaises, de **mettre en place des évaluations stratégiques**.

Des **Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise** ont été organisées, avec le soutien de la DAECT, à Wuhan en 2005, à Bordeaux en 2007 et à Nankin en 2010 (les prochaines étant prévues en Alsace en 2014). Ces Rencontres successives, qui ont réuni jusqu'à 400 élus français et chinois, auront permis aux acteurs de la coopération décentralisée de déterminer ensemble des **priorités conjointes** et des **domaines d'actions prioritaires** : développement durable urbain et rural, climat, tourisme durable, transports urbains et péri-urbains, actions économiques à l'échelle des PME/PMI, actions sanitaires et sociales... Face au succès des Rencontres et à l'intérêt croissant porté en France et en Chine au développement de la coopération décentralisée, le MAE (DAECT) et l'APCAE ont décidé de lancer pour l'année 2012 le **premier Appel à projets en soutien à la coopération décentralisée franco-chinoise**.

## 2) Une nouvelle action en faveur de la coopération décentralisée franco-chinoise : le lancement du premier appel à projet franco-chinois

Dans le cadre de cet appel à projets en soutien à la coopération décentralisée, le MAE a apporté son soutien sous la forme de **cofinancements des projets**, l'APCAE a apporté son **aide pour la formalisation, le pilotage et l'examen des projets**. Les dossiers ont également bénéficié du **soutien technique de la DAECT** durant toute la procédure de l'appel à projet. Le cofinancement du MAE a été subordonné à un **cofinancement conjoint et paritaire du projet côté français et chinois**. La DAECT a également souhaité **favoriser les projets mutualisés** en cofinançant à hauteur de **35% du coût total du projet** les projets portés conjointement par plusieurs collectivités françaises (contre 25% de cofinancement maximum pour les projets non mutualisés).

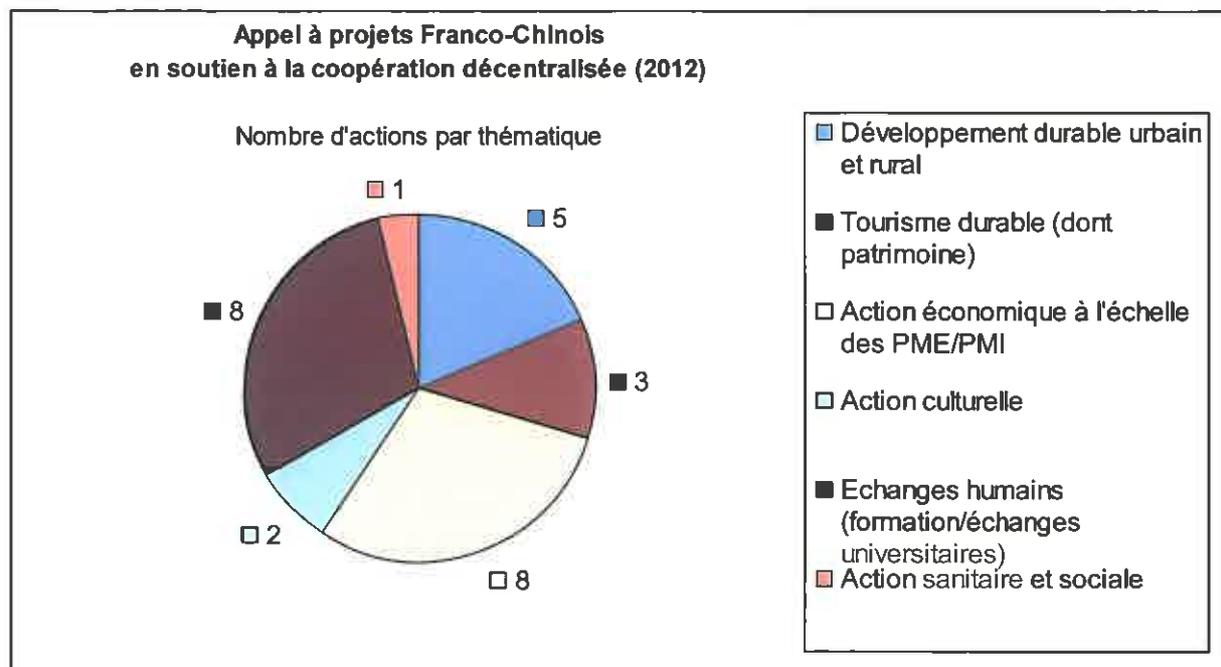
Les projets devaient nécessairement porter sur l'un des **cinq thèmes prioritaires** définis dans le texte de l'appel à projet : **développement durable urbain et rural, tourisme durable, action économique à l'échelle des PME/PMI, action sanitaire et sociale et échanges humains**. L'instruction des dossiers a été réalisée séparément du côté français et chinois avant la réunion du Comité de sélection franco-chinois (composé de représentants de l'APCAE, de la DAECT et du poste à Pékin) qui s'est tenue le 25 février dernier en visioconférence.

Pour cette première édition, l'appel à projet a reçu **quinze dossiers de candidature** de la part de communes, départements et régions françaises. Sur ces quinze dossiers, deux ont encore un avis conditionnel d'octroi de subvention, les autres ayant été validés par le Comité de sélection. Sous réserve de l'acceptation des deux dossiers en suspens, le montant du **cofinancement du MAE s'élèvera à 353.100€** pour un coût total des projets de 2.376.500€, **soit un effet de levier de 6,7<sup>1</sup>**.

---

<sup>1</sup> Entre 2007 et 2011, avant la mise en place de ce premier appel à projet, le MAE a financé unilatéralement 19 projets de coopération décentralisée avec la Chine pour un montant total de 90 000 € pour un coût total des projets de 510.000 euros.

L'analyse des dossiers déposés révèle que la **dimension économique** a souvent un rôle pivot au sein des coopérations franco-chinoises et coexiste presque toujours, avec des **partenariats scientifiques, culturels, éducatifs ou sportifs**. En effet, plusieurs projets comprennent un volet **d'accompagnement des PME/PMI à l'international**, intégrant ainsi des acteurs économiques locaux au sein des **délégations d'élus**.



La **coordination technique** avec l'ambassade française à Pékin, les SGAR des préfectures de région concernées et l'APCAE s'est montrée particulièrement réactive et efficace. La structure bilatérale intégrée de sélection, propre aux appels à projet conjoints, a montré des **points de convergence réels sur l'approche et sur le fond entre les parties françaises et chinoises**. L'accent est en effet mis des deux côtés sur la **nécessité de mettre en place des coopérations concrètes, innovantes et réalistes dans leurs ambitions**, qui s'éloignent de la conception traditionnelle du « jumelage ».

Le **potentiel de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises** en Chine reste cependant **insuffisamment exploité**. L'APCAE a ainsi reçu de **nombreuses demandes de collectivités territoriales chinoises** à la recherche d'une collectivité française partenaire pour développer des projets de coopération. Ces nombreuses demandes vont pouvoir être répertoriées dans la « **Bourse-projets** » mise en place par la DAECT. Cet outil géré et animé par les ambassades, permet d'avoir une **meilleure connaissance de la demande des collectivités locales étrangères**, en recherche d'une collectivité partenaire française pour des projets de développement local. La **mobilisation de l'expertise territoriale** sous l'égide du programme PACT<sup>2</sup> de la DAECT devrait permettre d'**affiner les demandes et de faciliter les futurs partenariats**.

\*  
\*            \*

**Conclusion :** Le premier Appel à projets franco-chinois en soutien à la coopération décentralisée a rempli son objectif de mise en cohérence et de développement des projets de coopération dans les thématiques concernées. La coopération décentralisée avec la Chine vient désormais s'ajouter au panel des coopérations porteuses de démarches innovantes et pionnières notamment au niveau des thématiques d'action prioritaires retenues (diplomatie économique, délégations multi-acteurs, développement urbain durable). L'intérêt croissant porté par les collectivités territoriales françaises pour les actions de coopération vers des territoires fortement dynamiques au niveau économique est un signe très encourageant de diversification de la coopération décentralisée que la DAECT souhaite accompagner et soutenir.